

# Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoire Pédiatrique

## Horaires d'ouverture :

de 07h00 à 18h45  
du lundi au vendredi  
sauf les jours fériés

## Contact :

Tél : 03.84.98.22.76

## Localisation :

À l'entrée du service de  
pédiatrie / Zone B (verte)  
2<sup>ème</sup> étage.

## Standard de l'Hôpital Nord Franche-Comté

Tél : 03.84.98.20.20



L'HÔPITAL  
Nord Franche-Comté



# L'UNITÉ D'ANESTHÉSIE ET DE CHIRURGIE AMBULATOIRE PÉDIATRIQUE

## Qu'est-ce qu'une unité d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire pédiatrique ?

L'hospitalisation en Chirurgie Ambulatoire Pédiatrique est une alternative à l'hospitalisation dite conventionnelle (c'est-à-dire de plusieurs jours). Cette unité a pour vocation d'accueillir les enfants devant subir une intervention chirurgicale et pouvant rester hospitalisés une seule journée.

## Pour quelle prise en charge ?

L'accueil de votre enfant en Unité de Chirurgie Ambulatoire vous est proposé dès sa consultation avec le chirurgien, s'il répond à des critères médicaux définis pour ce type de prise en charge.

Le médecin traitant sera informé par courrier de l'indication opératoire et du type de prise en charge retenu par le spécialiste pour l'intervention.



## FORMALITÉS D'ADMISSION

Les formalités administratives seront réalisées, lors de la consultation avec le chirurgien ou l'anesthésiste, par le secrétariat de consultations.

### **Vous devrez fournir :**

- votre carte vitale ou de CMU,
- votre carte de mutuelle (complémentaire santé),
- la carte d'identité ou le titre de séjour de votre enfant.

**Une pochette d'« hospitalisation ambulatoire » vous sera remise lors de la consultation.**

**Elle devra contenir le jour de l'hospitalisation les documents en lien avec l'intervention de votre enfant :**

- information médicale sur l'anesthésie,
- carte de groupe sanguin si votre enfant en possède une,
- bilans sanguins éventuels,
- examens complémentaires effectués (consultation de cardiologie, radios...),
- l'autorisation d'opérer signée par les deux parents,
- pour les personnes exerçant seule l'autorité parentale, l'ordonnance rendue soit par le juge aux affaires familiales soit par le juge des enfants.

## AVANT L'HOSPITALISATION DE VOTRE ENFANT

La veille de son hospitalisation, une puéricultrice vous contactera pour faire le point avec vous sur les consignes préopératoires.

Elle vous indiquera l'heure à laquelle votre enfant est attendu dans le service, et elle vous informera de l'organisation de sa journée d'hospitalisation, ainsi que des modalités de son retour à domicile.

**Si vous n'avez pas reçu d'appel entre 13h30 et 18h, merci de nous joindre au 03.94.98.22.76.**

## L'HOSPITALISATION DE VOTRE ENFANT

**Il convient de vous libérer toute la journée.**

L'heure de programmation du passage au bloc de votre enfant peut faire l'objet d'ajustements, en fonction d'urgences prioritaires.

L'hospitalisation de votre enfant pourra être reportée :

- si son état de santé ne permet pas la réalisation de l'acte programmé,
- si les consignes préopératoires ne sont pas respectées,
- si les documents remis lors de la consultation ne sont pas signés,
- si vous ne présentez pas sa convocation accompagnée d'une pièce d'identité ou si vous n'arrivez pas à l'heure.

Votre enfant sera accueilli en chambre double.

Il pourra profiter gratuitement des chaînes télévisées et des iPads.



Si l'état de santé de votre enfant le permet, il pourra se rendre en salle de jeux.

Une éducatrice est présente de 9h à 17h.





## LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

● ● ● **Le séjour de votre enfant est organisé** en fonction de son heure de passage prévisionnelle au bloc interventionnel.

● ● ● **Ses déplacements entre le plateau technique et le service seront réalisés ou accompagnés par un brancardier.** Vous pourrez vous aussi l'accompagner jusqu'au bloc. Une fois admis dans l'enceinte du bloc, vous devrez attendre votre enfant dans sa chambre ou à la cafétéria.

● ● ● **Après son intervention, pendant sa phase de réveil,** votre enfant sera pris en charge dans une salle de surveillance post-interventionnelle dans le bloc opératoire.

● ● ● **À son retour dans le service,** l'équipe soignante appliquera les prescriptions post-opératoires thérapeutiques. Une collation lui sera servie à l'heure définie par le médecin.

● ● ● **La durée de la surveillance de votre enfant et sa durée de séjour** en Chirurgie Ambulatoire Pédiatrique est prescrite par le médecin spécialiste, en fonction du type d'intervention réalisée et de son état de santé.



## LA SORTIE DE VOTRE ENFANT

● ● ● **La sortie de votre enfant** est possible après le passage d'un médecin autorisant sa sortie et le passage d'une infirmière qui vous remettra :

- un courrier du médecin spécialiste concernant l'hospitalisation,
- une ordonnance pour une prise en charge de la douleur,
- une note d'information post-opératoire,
- un bulletin de sortie à signer à votre départ.

**Si nécessaire, vous seront remis une ordonnance de soins à domicile, une dispense de sport, une éviction scolaire, un certificat enfant malade pour votre employeur ainsi qu'un rendez-vous de consultation post-opératoire.**

● ● ● **Dans les jours qui suivent l'intervention de votre enfant,** une puéricultrice vous appellera afin d'évaluer avec vous les suites post-opératoires de votre enfant.

**Les équipes médicales et paramédicales restent disponibles pendant votre séjour pour répondre à toutes vos questions.**